

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 44**

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté**

Le 04.12.2025

Convocation faite

Le 20.11.2025

**Délibération
N°2025-11-229**

**Information sur le bilan
à mi-parcours du
Programme d'Action
Opérationnel Territorialisé
(PAOT) (annexes)**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 26 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le mercredi vingt-six novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMANT, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Pascal GILLAUX (à partir du point n°2025-11-215), Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2025-11-213), M^{mes} Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON, Richard DEBOWSKI (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Pascal GILLAUX (jusqu'au point n°2025-11-214), Eric GUERINY, M^{me} Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO à partir du point n°2025-11-213), M^{me} Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), M. Patrice PRINCE (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M^{me} Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n°2025-11-212).

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Le Président donne au Conseil l'information suivante :

Le Programme d'Action Opérationnel Territorialisé, ou « PAOT », des Ardennes a été validé le 30 juin 2023.

Il identifie sur 6 ans les actions à mettre en œuvre pour décliner les programmes de mesures (PDM) 2022-2027 des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin-Meuse et Seine-Normandie et permettre l'atteinte du bon état des masses d'eau du département (rivières, nappes, lacs).

Le PAOT est composé d'un volet stratégique qui justifie et fixe les objectifs à atteindre, et d'un volet opérationnel listant les actions pour le département des Ardennes.

Par courrier en date du 1^{er} aout 2025 en lien avec la nécessité d'un suivi annuel des actions, la Préfecture des Ardennes a transmis à la Communauté de Communes un bilan départemental du PAOT et un tableau de suivi des actions propres au territoire communautaire. Sur ce dernier, la Communauté devait signaler, au besoin, l'état des projets portés voire, sur un second document, les actions à ajouter. Majoritairement, ces actions sont menées par les Régies Intercommunales de l'Eau et de l'Assainissement.

Le bilan, produit par la DDT des Ardennes pour notre territoire, établit que, sur un total de 34 actions, 9 d'entre elles ont été engagées (soit 27 %) et que 5 d'entre elles sont achevées (soit 15 %) (cf. annexe 2). A titre comparatif, les statistiques départementales font ressortir respectivement des taux de 23 % d'actions engagées et 14 % d'actions terminées.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le dossier transmis par la Préfecture des Ardennes et le tableau complété par les services de la Communauté de Communes et ceux des Régies Intercommunales de l'Eau et de l'Assainissement et envoyé à l'interlocuteur dédié avant la date d'échéance du 19 septembre 2025.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité :

* prend acte de cette information.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

